



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 11 octobre 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 5 145 090 du cadastre du Québec (8, rue Blanchet)

Demande de Annick Bécotte, portant le numéro 2022-09-0022 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage attaché situé à 4,35 mètres de la ligne de terrain avant plutôt que 7,5 mètres contrairement à la grille de zonage « AR4 » et tel que prescrit à l'article 1.1.10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 21 SEPTEMBRE 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 21 septembre 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 septembre 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**